

PAR COURRIEL

Longueuil, le 12 février 2018

Objet : Demande d'accès n° 2006 45154 - Réponse

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 8 février dernier, concernant le 565, boul. Lionel-Boulet à Varennes (lot 284-5 de la Paroisse de Varennes). Vous trouverez en pièce jointe le document visé par votre demande. Il s'agit de :

- Certificat d'autorisation, 2 août 2006 (2 pages).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 928-7607, poste 224.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Isabelle Lavoie
Répondante régionale

p. j. (2)

Direction générale

201, place Charles-Le Moyne, 2^e étage


Longueuil (Québec) J4K 2T5

Téléphone : 450 928-7607, p. 224

Télécopieur : 450 928-7625

Courriel : isabelle.lavoie@mddelcc.gouv.qc.ca

Internet : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca>

 Ce papier contient des fibres recyclées après consommation.

Longueuil, le 2 août 2006

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Monsieur Charles Després
opérant sous le nom de Ébénisterie Charles Després
565, Lionel-Boulet, local G
Varenes (Québec) J3X 1P7

N/Réf. : 7610-16-01-0989001
400336424

Objet : Installation d'une chambre à peinture

Monsieur,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 8 juin 2006, reçue le 12 juin 2006 et complétée le 19 juillet 2006, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Installation et exploitation d'une chambre à peinture dans un atelier d'ébénisterie.

Les travaux seront réalisés sur le lot 284-5 du cadastre de la paroisse de Varenes dont l'adresse civique est le 565, Lionel-Boulet, local G, dans la municipalité de Varenes, municipalité régionale de comté Lajemmerais.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation pour l'installation d'un atelier de peinture ou de revêtement, daté du 5 juin 2006 et signé par Charles Després;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 8 juin 2006, signée par Charles Després, concernant la demande de certificat d'autorisation pour l'installation d'une chambre à peinture ainsi que des documents annexés;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 16 juillet 2006, signée par Charles Després, concernant des informations techniques et des documents annexés.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



GC/OP/op

par Gérard Cusson
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de l'Estrie et de la
Montérégie par intérim